

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 13 OCTOBRE 2026

Délibération n°2026.10.161.B

Adaptation au changement climatique : plan de financement prévisionnel de la démarche TAACT et demande de subvention complémentaire

LE TREIZE OCTOBRE DEUX MILLE VINGT SIX à 17 h 00, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 07 octobre 2026

Secrétaire de Séance: François ELIE

Membres en exercice: **29**

Nombre de présents: **23**

Nombre de pouvoirs: **2**

Nombre d'excusés: **4**

Membres présents : Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Thierry BOUILLEAU, Michel BUISSON, Jean-Christophe CARDAILLAC, Gérard DESAPHY, François ELIE, Maud FOURRIER, Michel GOMEZ, Thierry HUREAU, Samantha LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Calixte ROCHETEAU, Gérard ROY, Morgan VANDESTICK

Ont donné pouvoir : Stéphanie MARCHAND à Samantha LANDREAU, Hassane ZIAT à Eric BIOJOUT,

Excusé(s): Hélène GINGAST, François NEBOUT, Elise VOUVET, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20261013-2026_10_161B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/10/2026
Publication : 19/10/2026

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 13 OCTOBRE 2026

**DÉLIBÉRATION
N°2026.10.161.B**

Rapporteur : Monsieur MONIER

**ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE : PLAN DE FINANCEMENT
PREVISIONNEL DE LA DEMARCHE TAACT ET DEMANDE DE SUBVENTION
COMPLEMENTAIRE**

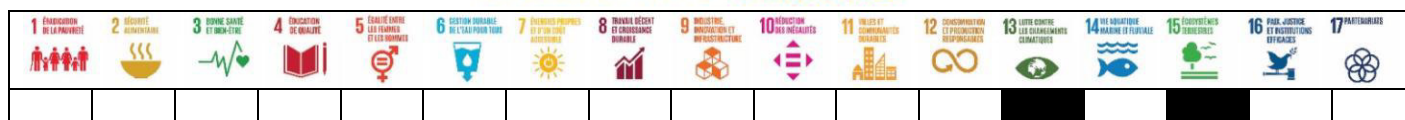
PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UN TERRITOIRE QUI S'ADAPTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Ambition : Néant

Enjeux : []

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 13 : Adaptation au changement climatique

ODD 15 : Préservation des écosystèmes terrestres

Depuis le 18 juin 2026, la communauté d'agglomération de GrandAngoulême est lauréate de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) de l'ADEME intitulé « Adapter son territoire au changement climatique en Nouvelle-Aquitaine avec TACCT (Trajectoires d'Adaptation au Changement Climatique des Territoires) ».

Cet AMI vise à financer :

1. L'accompagnement par un bureau d'études spécialisé pour la prise en main de la méthodologie Trajectoires d'adaptation au changement climatique des territoires (TACCT) ;
2. Les actions d'acculturation aux enjeux d'adaptation ;
3. L'animation des temps de concertation nécessaires.

Par délibération n°2026.07.117.B du 16 juillet 2026, GrandAngoulême s'est donc engagée à mettre en œuvre la démarche TACCT de l'ADEME, et pour ce faire à sélectionner un bureau d'études, à constituer une équipe projet, à mobiliser les services et les acteurs du territoire et à participer aux temps d'animation collectifs des lauréats. Le projet se déploiera sur 18 mois, à compter de la fin d'année 2026.

L'aide de l'ADEME est plafonnée à 30 000 € sur le volet prestation intellectuelle avec un complément possible par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne jusqu'à 80 % de taux d'aide si le projet intègre un volet significatif sur la gestion de l'eau.

A cette même condition, l'Agence de l'eau Adour-Garonne peut également prendre en charge les dépenses de personnels liés à l'opération à hauteur de 20 % maximum.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20261013-2026_10_161B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/10/2026
Publication : 19/10/2026

Dépenses	HT	TTC	Recettes	TTC
Prestation intellectuelle (48,25 jours)	35 785,50 €	42 942,60 €	ADEME (Prestation Intellectuelle)	30 000 € (69,8 %)
			Agence de l'eau Adour Garonne (Prestation Intellectuelle)	4 354,08 € (10,1 %)
Frais de personnel – Animation (48,25 jours)	n/a	12 814 €	Agence de l'eau Adour Garonne (Frais de personnel – Animation)	2 562,80 € (20 %)
			Autofinancement	18 839,72 €
Coût opération		55 756,60 €	Total financements	55 756,60 €

Je vous propose :

D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée, à solliciter une subvention auprès de l'ADEME, de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, du Fonds Vert, ou toutes les subventions mobilisables, actualisables en fonction du plan de financement.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée, à signer tous les documents afférents à ce projet.

Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
---	---